

**Ensemble,
Cultivons le bon sens.**



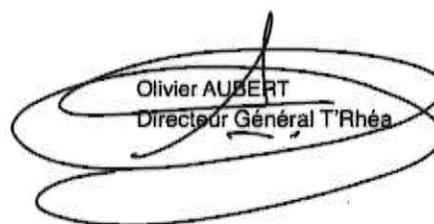
Mairie de Peyrilhac
À l'attention de M Claude Compain
Hôtel de ville
87510 Peyrilhac

Alixan, le 11 mars 2024

Monsieur le maire,

En réponse à la question concernant l'usage de la grange située dans le bourg de Peyrilhac dont la référence cadastrale est section AX feuille N°1 N° parcelle 100 et en conformité avec le projet « Terres de Chavaignac » dont T'Rhéa est porteur de la demande d'autorisation environnementale faisant l'objet d'une enquête publique débutée le 11 mars 2024, je vous confirme que cette grange ne recevra pas de bovins.

Souhaitant avoir répondu à votre interrogation en toute transparence, je vous prie de croire Monsieur le Maire en mes sentiments les meilleurs.


Olivier AUBERT
Directeur Général T'Rhéa